Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat publie son programme de législature

Le Conseil d'Etat a publié son programme de législature pour les années 2003 à 2007. Ce programme comporte 60 actions prioritaires. Il est couplé à une planification financière qui prévoit un budget équilibré à l'horizon 2007. Pour atteindre cet objectif, le Conseil d'Etat a procédé à des choix sévères parmi ses projets, et prévu une série de mesures financières rigoureuses.

Parmi les actions prioritaires mises en exergue par le programme de législature figurent la réalisation du métro M2, la construction de nouveaux établissements médico-sociaux, le développement des capacités d'accueil de la petite enfance, l'aide à la construction de logements, ainsi qu'une série de réformes internes visant à accroître l'efficience de l'administration, à simplifier les procédures et à rapprocher l'Etat des citoyens.

La dégradation de la situation économique a contraint le Conseil d'Etat à réviser la planification financière établie en 2001, qui prévoyait le retour à l'équilibre du budget pour 2004. Pour éviter des réductions brutales de prestations, l'objectif de l'équilibre a été repoussé à 2007. C'est un objectif ambitieux, puisque les tendances actuelles, sans programme de législature et sans nouveaux projets, aboutiraient à un déficit de quelque 330 millions en 2007.

Le Conseil d'Etat entend atteindre son objectif financier par des mesures rigoureuses. Il a notamment décidé de contenir à 4% l'augmentation annuelle des dépenses dans le domaine de la formation et à 3,5% dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. En outre, il stabilisera les effectifs du personnel administratif. L'ensemble de ces mesures doit permettre de réduire le déficit de 236 millions.

Pour équilibrer son budget à l'horizon 2007, le Conseil d'Etat veut négocier avec les

communes, dont la situation financière globale reste nettement plus favorable que celle de l'Etat, les modalités d'un accroissement de 100 millions, dès 2006, de leur participation au financement de certaines prestations à la population. De même, il négociera avec les associations du personnel les modalités d'une réduction de la masse salariale à hauteur de 40 millions dès 2005.

Le programme de législature 2003-2007 est une première dans l'histoire vaudoise. Il est le fruit d'un travail en profondeur du collège gouvernemental, qui s'est inspiré des dispositions de la nouvelle Constitution sur le programme du gouvernement. Ce programme englobe l'ensemble des activités de l'Etat et engage le Conseil d'Etat. Il est cadré par trois documents fondamentaux que sont la Constitution, la planification financière et le plan directeur cantonal, avec lesquels sa cohérence a été minutieusement vérifiée.

Le programme de législature est présenté au Grand Conseil, qui est appelé à en prendre acte. Il est simultanément publié sur Internet, à l'intention de toute la population vaudoise et peut être en outre commandé à la Chancellerie d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2003

Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat, 021 316 45 00 Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42

programme